

DELIBERATION N°18-24-C

Nombre de membres			
En exercice	Présents	votants	pouvoirs
31 titulaires	26	26	0
6 suppléants	1	1	0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à 18 heures, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 13 février 2024 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

M Christian BERTHOMIER est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Titulaires : BALTHAZARD Pierre-Louis, BERTHOMIER Christian, BIQUEZ François, CHAPUIS Nicolas, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GRELLIER Jean-Marc, HUYNH Antoine, LEOUTRE Jean-Marc, MOUGNIOTTE Alain, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc, VIOLA Peggy.

Suppléants : BEBERT Thierry.

Absents représentés : néant

Absents excusés :

Titulaires : CAMUS Gilles, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FERRARI Marcel, MONTORO Marie-Pierre, TICHKIEWITCH Serge.

Suppléants : EXERTIER Bruno, FRAYSSE Claudie, GALY Philippe, PIERRETON Christophe, REGAIRAZ Michel.

FINANCES – BUDGETS PRIMITIFS 2024 (compétences obligatoires)

BUDGET PRINCIPAL (25700) ALPIN SGR (26400) ET NORDIQUE SGR (26300)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 10-24-C du 6 mars 2024 actant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril, la Présidente donne lecture des budgets principal-SMSB, nordique-SGR et alpin-SGR, élaborés et arrêtés ce jour conformément au rapport de synthèse joint en annexe.

La Présidente expose au Conseil les conditions de préparation des budgets primitifs qui présentent, tant en dépenses qu'en recettes les montants suivants :

budget principal SMSB	6 250 074.92 €
section de fonctionnement	2 431 137.47 €
section d'investissement	3 818 937.45 €

budget Alpin Savoie Grand Revard	2 652 094.43 €
-section de fonctionnement	1 659 093.69 €
-section d'investissement	993 000.74 €

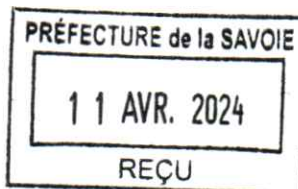
budget Nordique Savoie Grand Revard	3 055 076.23 €
section de fonctionnement	1 715 366.10 €
section d'investissement	1 339 710.13 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré:

APPROUVE à la majorité des suffrages, le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget principal SMSB (25700) arrêté conformément au rapport de synthèse joint en annexe.

Votants :	27
Pour :	22
Contre :	0
Abstention (s) :	5
Blanc (s) :	0

APPROUVE à l'unanimité des suffrages, le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget alpin SGR (26400) arrêté conformément au rapport de synthèse joint en annexe.



Votants :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention (s) :	0
Blanc (s) :	0

APPROUVE à l'unanimité des suffrages, le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget nordique SGR (26300) arrêté conformément au rapport de synthèse joint en annexe.

Votants :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention (s) :	0
Blanc (s) :	0

Fait à Aix les Bains, le 27 mars 2024

Le secrétaire de séance
Christian BERTHOMIER

LA PRÉSIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

